

## Groupe Financier Banque TD (GFBTD) FAQ faisant suite à la conférence téléphonique sur l'acquisition de The South Financial Group Inc. Le 17 mai 2010

**Q : Pouvez-vous m'aider à comprendre les prévisions de pertes à la diapositive n° 11 (Portefeuille de prêts : créances irrécouvrables) de la présentation aux investisseurs au sujet de l'acquisition de South Financial?**

R : Oui, selon certaines questions reçues à la suite de la conférence téléphonique avec les investisseurs, nous sommes d'accord qu'il serait utile d'apporter certaines précisions sur les renseignements relatifs aux pertes de la diapositive n° 11. Les radiations de 0,9 milliard de dollars US entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2010 se rapportent à l'ensemble du portefeuille de prêts de South Financial, dont le solde était de 10,2 milliards de dollars US à la fin de 2007. De ce montant, 0,1 milliard de dollars US se rapportent à des prêts qui sont demeurés dans le portefeuille au 31 mars 2010. Les pourcentages inclus à la diapositive n° 11 après « Pertes sur prêts absorbées précédemment » et « Total des pertes sur prêts absorbées précédemment et prévues » ne sont pas particulièrement significatifs étant donné qu'ils sont calculés en fonction du solde du portefeuille de prêts au 31 mars 2010.

**Q : Pourrez-vous utiliser son actif d'impôts futurs?**

R : The South Financial Group (TSFG) possède une provision pour moins-value pour la totalité de son actif d'impôts futurs, comme le reflète son formulaire 10K déposé sur [www.sec.gov](http://www.sec.gov) (page 113, note 17 [Income Taxes]). Nous prévoyons pouvoir utiliser une portion limitée de son actif d'impôts futurs, sous réserve de diverses limitations, dont celles comprises à l'article 382 du Code des taxes intérieures.

## Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières en vigueur, y compris la loi U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2010 et par la suite, et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane actuellement sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, des devises et des taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2009 de la Banque. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'utilisation inédite de nouvelles technologies dans le but de frauder la Banque ou ses clients et les efforts concertés de tiers disposant de moyens de plus en plus pointus qui cherchent à frauder la Banque ou ses clients de diverses manières; la capacité à obtenir l'approbation de la transaction proposée avec The South Financial Group, Inc., auprès de ses actionnaires; la capacité à réaliser les synergies prévues résultant de cette transaction en regard des montants ou des échéanciers suggérés; la capacité à intégrer les entreprises de The South Financial Group, Inc. dans celles de La Banque Toronto-Dominion en temps opportun et efficiente sur le plan des coûts; et la capacité à obtenir les approbations gouvernementales de cette transaction ou de satisfaire aux autres conditions de la transaction à l'intérieur des modalités et de de l'échéancier.

Nous avisons que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2009 de la Banque, à partir de la page 65. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Enfin, il ne peut y avoir aucune assurance que la Banque réalisera les avantages prévus liés à l'acquisition de The South Financial Group, Inc.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document figurent dans le rapport annuel 2009 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », telles qu'elles sont mises à jour dans le rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2010, ainsi qu'aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2010 » pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque, telles qu'elles sont mises à jour dans le rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2010 à la rubrique « Perspectives ».

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités ainsi que le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur.

### Renseignements supplémentaires

La proposition de fusion entre La Banque Toronto-Dominion et The South Financial Group, Inc. sera présentée aux actionnaires de The South Financial Group, Inc. afin qu'ils l'examinent. La Banque Toronto-Dominion et The South Financial Group, Inc. ont déposé auprès de la SEC une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-4 contenant une circulaire de sollicitation de procurations ou un prospectus provisoire, et chacune des sociétés prévoit déposer auprès de la SEC d'autres documents liés à la transaction de fusion proposée. **Les actionnaires sont invités à lire la circulaire de sollicitation de procurations ou le prospectus provisoire lié à la transaction de fusion proposée et la circulaire de sollicitation de procurations ou le prospectus définitif lorsqu'il sera disponible, ainsi que les autres documents déposés auprès de la SEC, car ils contiennent des renseignements importants.** Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire gratuit de la circulaire de sollicitation de procurations ou du prospectus provisoire et ils pourront obtenir un exemplaire gratuit de la circulaire de sollicitation de procurations ou du prospectus définitif lorsqu'il sera disponible, ainsi que des autres documents ayant fait l'objet d'un dépôt qui contiennent de l'information sur La Banque Toronto-Dominion et The South Financial Group, Inc., et ce, sans frais, sur le site Internet de la SEC (<http://www.sec.gov>). Des exemplaires de la circulaire de sollicitation de procurations ou du prospectus définitif et des documents déposés auprès de la SEC qui seront intégrés par renvoi dans la circulaire de sollicitation de procurations ou le prospectus définitif peuvent aussi être obtenus, lorsqu'ils seront disponibles, sans frais, en soumettant une demande à La Banque Toronto-Dominion, 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario) M5K 1A2, à l'attention de : Relations avec les investisseurs, 416-308-9030 ou à The South Financial Group, Inc. Investor Relations, 104 South Main Street Poinsett Plaza, 6th Floor, Greenville, South Carolina 29601, 1-888-592-3001.

La Banque Toronto-Dominion, The South Financial Group, Inc., leurs administrateurs et leurs dirigeants respectifs et d'autres personnes peuvent être réputés être des participants à la sollicitation de procurations relativement à la transaction de fusion proposée. L'information concernant les administrateurs et les dirigeants de La Banque Toronto-Dominion est disponible dans son rapport annuel, dans le formulaire 40-F, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, qui a été déposé auprès de la SEC le 3 décembre 2009, son avis de convocation à l'assemblée annuelle et sa circulaire de la direction sollicitant des procurations, qui a été déposée auprès de la SEC le 25 février 2010. L'information concernant les administrateurs et les dirigeants de The South Financial Group, Inc. est disponible dans la circulaire de sollicitation de procurations de The South Financial Group, Inc. de sa plus récente assemblée annuelle, qui a été déposée auprès de la SEC le 7 avril 2010. D'autres renseignements sur les participants à la sollicitation de procurations et une description de leurs intérêts directs et indirects, par titres détenus ou autres, seront inclus dans la circulaire d'information/le prospectus et d'autres documents pertinents qui seront déposés auprès de la SEC lorsqu'ils seront disponibles.